

TITRE DE SÉJOUR ÉTUDIANT

Éditée le 20/08/2026

Le titre étudiant se demande à l'arrivée puis se renouvelle chaque année. Le renouvellement dépend du sérieux du parcours : assiduité, résultats, progression.

LES PIÈCES À PRÉPARER

- ☐ Passeport et visa long séjour
- ☐ Certificat de scolarité ou d'inscription de l'année en cours
- ☐ Relevés de notes et attestation d'assiduité
- ☐ Justificatif de ressources (environ 615 € par mois : virements, attestation de prise en charge, bourse)
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (bail, attestation CROUS, hébergement)
- ☐ 3 photos d'identité aux normes
- ☐ Timbre fiscal

L'ESSENTIEL

Où déposer : En ligne sur l'ANEF

Délai : 1 à 3 mois

Coût : Timbre fiscal étudiant

Site officiel: <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

LE CONSEIL DE L'ADA

En cas de redoublement ou de changement d'orientation, joignez une lettre d'explication : un parcours interrompu sans explication est le premier motif de refus.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA rédige avec vous la lettre expliquant votre parcours et prépare le dossier de renouvellement.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>